

qui doit payer le remplacement du chauffe eau

Par granma, le 13/09/2012 à 08:09

particulier propriétaire d'un logement, je dois changer le cumulus d'eau chaude, après un an d'occupation du dernier locataire. Qui doit payer ?

Par janus2fr, le 13/09/2012 à 08:12

Bonjour,

Le remplacement du chauffe-eau est à la charge du bailleur, à moins qu'il puisse prouver une faute du locataire ayant entrainé la panne.